

Arrêts (106)

2019-106	Code de la démocratie locale et de la décentralisation (art. L1124-40)	Droit administratif - Région wallonne - Services communaux - Directeur financier - Compétence - Recouvrement des créances non fiscales incontestées et exigibles
27-06-2019	Non-violation	
Question préjudicielle	Numéro(s) de rôle : 7139	
2019-105	Loi du 20 juillet 1971 instituant des prestations familiales garanties (art. 3)	Sécurité sociale - Prestations familiales garanties - Prise en compte des capitaux mobiliers pour déterminer les ressources
27-06-2019	Non-violation	
Question préjudicielle	Numéro(s) de rôle : 6965	
2019-104	Code des impôts sur les revenus 1992 (art. 319, al. 2) et Code de la taxe sur la valeur ajoutée (art. 63, al. 3)	Droit fiscal - Établissement et recouvrement des impôts - Investigations et contrôle - Moyens de preuve et mesures de contrôle - Libre accès de l'administration fiscale aux bâtiments et locaux habités
27-06-2019	Violation ou non-violation, selon l'interprétation	
Question préjudicielle	Numéro(s) de rôle : 6964	
2019-103	Décret de la Région flamande du 21 octobre 1997 concernant la conservation de la nature et le milieu naturel (art. 26bis)	Droit de l'environnement - Région flamande - Conservation de la nature - «Evaluation VEN» - Comparaison avec les demandes de permis portant sur des activités situées dans une zone spéciale de conservation
27-06-2019	Non-violation	
Question préjudicielle	Numéro(s) de rôle : 6930	
2019-102	Code pénal social (art. 24)	Droit pénal social - Constatation et poursuite des infractions - Pouvoirs des inspecteurs sociaux - Visite domiciliaire - Conditions
27-06-2019	Non-violation	
Question préjudicielle	Numéro(s) de rôle : 6884	
2019-101	Décret de la Région wallonne du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra locales et de leurs filiales (art. 11, 5°, 15, 1°, 24, 4°, 43, 1°, et 47, 16°)	Droit administratif - Intercommunales - Région wallonne - Composition du conseil d'administration d'une intercommunale - Siège d'observateur
19-06-2019	Rejet du recours	
Recours en annulation	Numéro(s) de rôle : 6997	
2019-100	Décret de la Région flamande du 22 décembre 2017 portant modification du décret du 31 juillet 1990 relatif à l'agence autonomisée externe de droit public « Vlaamse Vervoersmaatschappij De Lijn » (Société des Transports flamande De Lijn), du décret du 2 mars 1999 portant sur la	Fiscalité - Région flamande - Routes régionales - Prélèvement kilométrique - Extension du réseau à péage
19-06-2019		

<p>Recours en annulation</p>	<p>politique et la gestion des ports maritimes, du décret du 16 mai 2008 relatif aux règlements supplémentaires sur la circulation routière et sur la pose et le coût de la signalisation routière, du décret du 10 juillet 2008 relatif à la gestion et à l'exploitation des aéroports régionaux d'Ostende Bruges, Courtrai Wevelgem et Anvers et de l'annexe 2 du Code flamand de la Fiscalité du 13 décembre 2013, introduite par le décret du 3 juillet 2015 instaurant le système de prélèvement kilométrique et d'arrêt du prélèvement de l'eurovignette et modifiant le Code flamand de la Fiscalité du 13 décembre 2013 (chapitre 6)</p> <p>Rejet du recours</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6979</p>	
<p>2019-099</p> <p>19-06-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Loi du 25 juin 2017 réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets</p> <p>Annulation (art. 3 de la loi du 25 juin 2017, en ce qu'il ne prévoit pas, pour les personnes dont l'identité de genre est non binaire, la possibilité de modifier le sexe enregistré dans leur acte de naissance afin que cet enregistrement corresponde à leur identité de genre ; dans l'art. 62bis, § 3, al. 2, du Code civil, tel qu'il a été remplacé par l'article 3 de la loi du 25 juin 2017, les mots « indique à l'intéressé le caractère en principe irrévocable de la modification de l'enregistrement du sexe mentionné dans l'acte de naissance »; art. 62bis, § 5, al. 2, 3°, et § 10, du Code civil, tel qu'il a été remplacé par l'article 3 de la loi du 25 juin 2017 ; dans l'art. 2, al. 3, de la loi du 15 mai 1987 relative aux noms et prénoms, tel qu'il a été remplacé par l'art. 11 de la loi du 25 juin 2017, les mots « lorsque le changement de prénom est autorisé par le tribunal de la famille »)</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6813</p>	<p>Droit civil - Personnes - Actes de l'état civil - Personnes transgenres</p>
<p>2019-098</p> <p>19-06-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 mai 2017 portant création de l'Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise (art. 3, § 1er, 4, § 4 et 19, §§ 1er, 2 et 4)</p> <p>Rejet du recours</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6783</p>	<p>Économie - Région de Bruxelles-Capitale - Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise - 1. Personnel - 2. Statut juridique de l'Agence</p>
<p>2019-097</p> <p>06-06-2019</p> <p>Demande de suspension</p>	<p>Décret flamand de gouvernance du 7 décembre 2018 (art. II.25, III.81, III.82, III.87, III.88, III.89 et dans l'art. III.80, les mots «jusqu'à la destruction éventuelle»)</p> <p>Rejet de la demande de suspension</p>	<p>Droit administratif - Région flamande - Instances publiques - Documents administratifs - Gestion et conservation</p>

	Numéro(s) de rôle : 7148	
2019-096 06-06-2019 Question préjudicielle	Code d'instruction criminelle (art. 203, §§ 1er et 2, lus en combinaison avec l'art. 204) Violation (art. 203, § 1er, du Code d'instruction criminelle, lu en combinaison avec l'art. 204 du même Code, en ce qu'il ne prévoit pas, lorsque le procureur du Roi fait appel d'un jugement contradictoire entre le vingtième et le trentième jour du délai d'appel, un même délai supplémentaire pour le prévenu) - Maintien des effets pour les décisions judiciaires contradictoires définitives, rendues avant la publication de l'arrêt au Moniteur belge - La seconde question préjudicielle n'appelle pas de réponse Numéro(s) de rôle : 7036	Droit pénal - Procédure pénale - Appel des jugements correctionnels - Comparaison avec la situation du ministère public et celle du prévenu
2019-095 06-06-2019 Questions préjudicielles	Code civil (art. 335, § 3) Non-violation Numéro(s) de rôle : 6925 • 6926	Droit civil - Personnes - Filiation - Nom de famille - Filiation établie ultérieurement vis-à-vis de l'un des deux parents - Désaccord
2019-094 06-06-2019 Question préjudicielle	Loi du 8 juin 1972 organisant le travail portuaire (art. 1er et 2) Questions préjudicielles posées à la Cour de justice de l'Union européenne Numéro(s) de rôle : 6924	Droit social - Droit du travail - Zones portuaires - Obligation de recourir à des ouvriers portuaires reconnus
2019-093 06-06-2019 Questions préjudicielles	Loi du 26 décembre 2013 concernant l'introduction d'un statut unique entre ouvriers et employés en ce qui concerne les délais de préavis et le jour de carence ainsi que des mesures d'accompagnement (art. 68) Violation (art. 68, al. 3, en ce que, pour les employés supérieurs, il ne permet pas, pour le calcul de la première partie du délai de préavis liée à l'ancienneté acquise au 31 décembre 2013, l'application d'une clause de préavis qui était valable à cette date) Numéro(s) de rôle : 6858	Droit social - Droit du travail - Statut unique - Calcul de la durée des délais de préavis et indemnités - Régime transitoire - Employés supérieurs - Application d'une clause de préavis qui était valable au 31 décembre 2013
2019-092 06-06-2019 Questions préjudicielles	Code des impôts sur les revenus 1992 (art. 243, 244 et 245) Non-violation (art. 245 du Code des impôts sur les revenus 1992) - Violation (art. 243 et 244 du Code des impôts sur les revenus 1992, tels qu'ils étaient applicables pour l'exercice d'imposition 1992, lus en combinaison avec l'art. 1er de la loi du 14 avril 1965 portant approbation de la Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, du protocole final et des lettres annexes, signés à Bruxelles, le 10 mars	Droit fiscal - Impôt des non-résidents - Calcul de l'impôt - 1. Centimes additionnels - 2. Quotité du revenu exemptée d'impôt - Conditions

	<p>1964, en tant qu'il approuve l'art. 25 de cette Convention, avant son remplacement par l'art. 2 de l'Avenant du 8 février 1999, en ce qu'ils ne permettent pas à un non-résident entrant dans le champ d'application de cette Convention, de bénéficier de la quotité de revenu exemptée d'impôt au prorata des revenus professionnels de source belge par rapport au total des revenus professionnels, d'où qu'ils proviennent, dont ces personnes sont les bénéficiaires) - Non-violation (art. 243 et 244 du Code des impôts sur les revenus 1992, tels qu'ils étaient applicables pour les exercices d'imposition 2001 à 2009, lus en combinaison avec l'art. 2 de la loi du 9 juin 1999 portant assentiment à l'Avenant à la Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, signée à Bruxelles le 10 mars 1964, fait à Bruxelles le 8 février 1999, en tant qu'il approuve l'art. 25 de cette Convention, tel qu'il a été remplacé par l'art. 2 de l'Avenant du 8 février 1999 précité)</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6791</p>	
<p>2019-091</p> <p>28-05-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Loi de Finances du 21 décembre 2018 pour l'année budgétaire 2019 (art. 2 à 8) et programme 12.59.2 du tableau annexé à cette loi, pour autant qu'ils concernent le « Subside pour la reconnaissance du culte islamique »</p> <p>Rejet du recours</p> <p>Numéro(s) de rôle : 7115</p>	<p>Procédure - Recours en annulation - Irrecevabilité - Défaut d'intérêt</p>
<p>2019-090</p> <p>28-05-2019</p> <p>Questions préjudicielles</p>	<p>Loi du 19 décembre 2003 relative au mandat d'arrêt européen (art. 20, §§ 2, 3 et 4)</p> <p>Violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 7047</p>	<p>Droit pénal - Mandat d'arrêt européen - Remise en liberté - Conditions</p>
<p>2019-089</p> <p>28-05-2019</p> <p>Question préjudicielle</p>	<p>Code pénal (art. 100, al. 1er, lu en combinaison avec l'art. 100ter)</p> <p>Non-violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6946</p>	<p>Droit pénal - Délits sexuels - Victimes mineures - Différences dans l'incrimination suivant l'âge du mineur</p>
<p>2019-088</p> <p>28-05-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Loi du 6 mars 2018 relative à l'amélioration de la sécurité routière (art. 11 et 26 : modifications de l'art. 38 de la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée par l'arrêté royal du 16 mars 1968)</p> <p>Rejet des recours</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6931 • 6954</p>	<p>Droit pénal - Police de la circulation routière - Prévenu récidiviste - Nouvelle réglementation</p>

<p>2019-087</p> <p>28-05-2019</p> <p>Questions préjudicielles</p>	<p>Loi du 17 janvier 2003 concernant les recours et le traitement des litiges à l'occasion de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et télécommunications belges (art. 2, § 2, al. 1er)</p> <p>Violation ou non-violation, selon l'interprétation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6905 • 6908</p>	<p>Télécommunications - Recours contre une décision de l'IBPT - Point de départ du délai de recours - Notification de la décision</p>
<p>2019-086</p> <p>28-05-2019</p> <p>Question préjudicielle</p>	<p>Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe (art. 14)</p> <p>Non-violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6891</p>	<p>Fiscalité - Droits d'enregistrement - Donations - Donations entre époux - Epoux qui, en raison de l'interdiction imposée par l'article 1097 du Code civil, se voient obligés de réaliser des donations réciproques via deux actes notariés distincts, lesquels se verront chacun imposer des droits d'enregistrement distincts - Comparaison avec les époux qui se font des donations mutuelles via une donation indirecte, par don manuel ou donation bancaire (don par virement bancaire)</p>
<p>2019-085</p> <p>28-05-2019</p> <p>Questions préjudicielles</p>	<p>Code d'instruction criminelle (art. 216bis, §§ 2 à 4)</p> <p>Renvoi de l'affaire au juge a quo</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6867</p>	<p>Droit pénal - Procédure pénale - Transaction - Responsabilité civile - Décès de la partie civile</p>
<p>2019-084</p> <p>28-05-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Décret flamand du 8 décembre 2017 portant des dispositions réglant le recouvrement de créances non fiscales pour la Communauté flamande et pour la Région flamande et les organismes qui en relèvent, des dispositions fiscales diverses et la reprise du service de la taxe sur les jeux et paris, sur les appareils automatiques de divertissement et de la taxe d'ouverture de débits de boissons fermentées (art. 8, 1°, et 23)</p> <p>Rejet du recours (sous réserve de l'interprétation mentionnée en B.32.3)</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6853</p>	<p>Fiscalité - Région flamande - Succession - Estimation des biens immeubles - Taxateur-expert</p>
<p>2019-083</p> <p>28-05-2019</p> <p>Question préjudicielle</p>	<p>Code civil (art. 1477, § 2)</p> <p>Non-violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6677</p>	<p>Droit civil - Cohabitation légale - Cautionnement - Mise en péril de l'intérêt familial - Annulation - Comparaison avec la situation des époux</p>